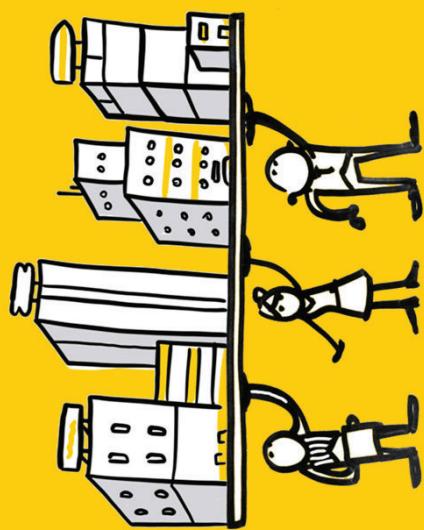


## Les mesures du Plan de Soutien et de Relance au secteur du Tourisme

29 janvier 2021

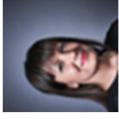
DR Toulouse



## PROGRAMME

14.00 - 14.05 // Introduction

14.05 - 14.10 // Panorama actuel du Marché  
**Delphine Petit**, Responsable Marché Tourisme Hôtellerie



14.10 - 14.20 // Présentation des outils de financement  
**Mathilde Nancy-Prevost**, Responsable Crédit

14.20 - 14.30 // Présentation des outils d'investissement  
**Christine Busque**, Directrice d'Investissement

14.30 - 14.40 // Présentation des missions de conseil  
**Mathieu Isola**, Responsable Régional Accompagnement

14.40 - 14.50 // Témoignage client  
**Patrick Vinuales**, Co-gérant Hôtels Vinuales

14.50 - 15.00 // Questions - réponses

**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bienvenue sur le site du Plan Relance Tourisme**

Remplissez ces informations et vérifiez votre éligibilité aux aides qui vous concernent :

**Qu'est-ce que le Plan Relance Tourisme ?****Quel est l'objectif de ce plan ?**

Pour soutenir les acteurs de la filière Tourisme, Bpifrance et la Banque des Territoires, en collaboration avec les Ministères de l'Économie et des Finances et de l'Action et des Comptes Publics, et les Régions de France ont développé une plateforme pour permettre à chaque entreprise d'identifier les différentes aides dont elle peut bénéficier. En fonction des différents critères (secteur d'activité, taille, région etc.), l'entreprise est redirigée vers les plateformes d'aides existantes et peut ainsi formuler ses demandes.

Un communiqué de presse du Gouvernement du 10 juin 2020 précise les activités concernées par ces aides.

**Quelle est la typologie de votre entreprise ?****Quel est votre secteur d'activité ?**

- Hôtellerie
- Restauration
- Culture
- Sport
- Événementiel
- Tourisme
- Cafés
- Activités annexes
- TPE dont micro-entreprise (moins de 10 salariés)
- Micro-entreprise (sans salariés)
- PME de type entreprises publiques locales (SEM, SPL et SEMOP)
- ETI (250 à 5 000 salariés)
- Grande Entreprise (+ 5 000 salariés)

**Votre structure a été immatriculée ... ?**

- Avant le 1er janvier 2019
- Après le 1er janvier 2019

**Votre région**

Veuillez choisir une région

**Valider**

L'intervention de Bpifrance, d'une part, et de la Banque des Territoires, d'autre part, est fondée sur un principe de complémentarité de l'action des deux entités, au regard de leurs mandats respectifs et de leurs relations historiques avec chacun des acteurs de la filière.

La Banque des Territoires intervient en fonds propres et en dette à long terme additionnelle à la fois dans les projets immobiliers et d'infrastructures (SEM, SEMI, foncières dédiées) mais aussi, au cas par cas, au capital des sociétés de la filière, y compris exploitantes, ayant un fort caractère territorial et / ou public.



**bpifrance** | 3

# L'offre de financement

Bpifrance



Financement

# Prêt Tourisme et Prêt Relance Tourisme

## QUOI ?

- Les Prêts **Tourisme** et **Relance Tourisme** s'adressent aux **TPE, PME, ETI** exerçant dans le secteur du Tourisme, rencontrant un besoin de trésorerie lié à la situation conjoncturelle actuelle, permettant ainsi de résoudre des tensions de trésorerie passagères (et non structurelles) dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.
- Le Prêt **Tourisme** favorise également le renouvellement de l'offre du secteur en finançant les dépenses nécessaires au développement de l'activité (notamment dans une démarche de développement durable) et la transmission via rachat de titres ou de fonds de commerce.

- Ils sont réalisés en partenariat avec la Banque des Territoires

- Montant :
  - **Prêt Tourisme de 50.000 € à 2.000.000 €<sup>1</sup>**
  - **Prêt Relance Tourisme de 50.000 € à 800.000 €<sup>1</sup>**
- 1/Les deux prêts sont cumulables dans la limite de 5 000 M€ tout prêt tourisme confondu par groupe ;
- Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise**.
- **2 à 10 ans**, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement.
- Taux fixe.
- Le Prêt **Tourisme** bénéficie d'une aide d'Etat relevant du régime *de minimis*
- Le Prêt **Relance Tourisme** bénéficie d'une aide d'Etat relevant du régime SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19

# Prêt Tourisme et Prêt Relance Tourisme

## POUR QUI ?

- TPE, PME, ETI selon définition européenne, situées en métropole et dans les DROM/COM.
  - Possédant 24 mois de bilan minimum.
  - Secteur du Tourisme (comprenant l'hébergement, la restauration, les loisirs, les voyages et les transports touristiques, le patrimoine, l'événement, etc.), sauf les entreprises en difficultés au sens de la réglementation Européenne.
- Son assiette est constituée prioritairement par :
- Des besoins de trésorerie ponctuels,
  - L'augmentation du BFR générée par la conjoncture,
  - Les dépenses de rénovation, d'agrandissement, de formation, d'équipement, de promotion, etc.
  - La valeur d'achat de titres ou d'un fonds de commerce, dans le cadre d'une transmission.

# Le Prêt Rebond Occitanie

## QUOI ?

Le Prêt est destiné à renforcer la trésorerie des entreprises rencontrant un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle ou une situation de fragilité temporaire.

**Montant :**

**10 K€ à 300 K€**

Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi propres de l'entreprise**.

Durée : **7 ans**, dont un différencement d'amortissement en capital de 24 mois.

## POUR QUI ?

TPE, PME selon la définition européenne.  
Possédant 12 mois de bilan minimum.



- **Tous secteurs d'activité, sauf exclusions** : les entreprises individuelles, les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€ et les entreprises en difficultés au sens de la réglementation Européenne.

**Son assiette est constituée prioritairement par :**

Les besoins de trésorerie ponctuels et L'augmentation du BFR générée par la conjoncture.

## Taux fixe bonifié

Prêt bénéficiant d'une aide d'Etat et soumis à la règle de *minimus*  
Sans sûretés

<https://pret-rebond.bpifrance.fr/identification>

# L'offre d'investissement

Bpifrance



Investissement

# Fonds Avenir Soutien Tourisme (FAST)

## QUOI ?

- Le **FAST** s'adresse aux Entreprises exerçant dans le secteur du Tourisme dans son ensemble afin de leur offrir une solution de financement en **quasi-fonds propres** (**Obligations Convertibles**) mobilisables dans des délais courts.
- Objectifs :
  - Financement du redéploiement d'entreprises dont les fondamentaux pré-crise sont sains mais qui ont été confrontées à un arrêt brutal suite à la crise Covid-19;
  - Soutien d'entreprises du Tourisme dans leur développement et dans la préparation aux grands défis et transformations qui les attendent (transformation digitale, Transition Ecologique et Energétique, évolution des normes sanitaires, reconquête des clients notamment la clientèle internationale).
- Emission des Obligations Convertibles (OC) en 3 tranches, ayant des maturités in fine à **6, 7 et 8 ans** respectivement, afin d'étailler la sortie
- Rémunération des OC décomposée entre des intérêts annuels et une Prime de Non-Conversion

- Montant :
  - **de 50 K€ à 400 K€**

# Fonds Avenir Soutien Tourisme (FAST)

## POUR QUI ?

- Exploitants touristiques dans ses 5 composantes : hébergement, restauration, voyagistes, acteurs du loisir, solutions pour le tourisme
- Société constituée sous forme de SA ou SAS et disposant d'au moins 3 ans d'existence (exceptions possibles)
- Chiffre d'affaires minimum de 0,5 M€
- Société saine avant la crise sanitaire, EBITDA positif (hors 2020)
- Pas d'investissement dans les entreprises dans lesquelles Bpifrance ou un fonds géré par Bpifrance est déjà investisseur
- Entreprises représentant un enjeu en matière d'emplois, d'innovation métier, de savoir-faire des équipes, de dynamique globale et territoriale

**Pour tout renseignement, contactez votre Direction Régionale.**

# Fonds France Investissement Tourisme 2 (FIT 2)

## Objectifs



- Accompagnement des PME et petites ETI, en leur offrant une solution de financement en **fonds propres** et **quasi-fonds propres** mobilisables dans des délais courts ;
- **Financer le redéploiement d'entreprises dont les fondamentaux pré-crise sont sains** mais qui ont été confrontées à un arrêt brutal suite à la crise Covid-19 ;
- **Soutenir les exploitants du Tourisme** dans leur développement et dans la préparation aux grands défis et transformations qui les attendent (transformation digitale, Transition Ecologique et Energétique, évolution des normes sanitaires, reconquête des clients notamment clientèle internationale) ;
- Participer à la consolidation du secteur.

## Eligibilité



- Société constituée sous forme de **SA** ou **SAS** d'**au moins 3 ans d'existence** ;
- CA minimum de **1 M€** pour des tickets d'investissement supérieurs à **0,4 M€** ;
- CA minimum de **3 M€** pour des tickets d'investissement supérieurs à **1 M€** ;
- Société **saine avec EBITDA positif avant la crise du covid-19** et dont les fondamentaux restent pérennes sur le long terme ;
- Exploitants touristiques : hébergement, restauration, croisiéristes, acteurs des loisirs, solutions pour le tourisme ;
- Ne pas être une société investie par un fonds géré par Bpifrance **Investissement** ;
- Exclusions des entreprises en difficulté au sens du Livre VI du **Code de commerce Des difficultés des entreprises**.

## Modalités



- Tickets d'investissement généralement compris entre **400 K€ et 7 000 K€**, selon les besoins et la structuration de l'opération ;
- Investissement **minoritaire en fonds propres et/ou en quasi-fonds propres** ;
- **Co-investissement et cofinancement** au cas par cas ;
- **Due diligences usuelles en la matière jugées satisfaisantes** ;
- Mise en place de diverses mesures d'accompagnements au cas par cas ;
- Participation à la **gouvernance** au cas par cas.

# L'offre d'accompagnement



# Sous format digital, gratuit et accessible à tous

## 15 minutes d'Autodiag Rebond

- Pour faire le point sur l'impact de la crise sur votre activité, analyser vos points forts, choisir vos priorités...
- 4 thématiques abordées :

	<b>Finance</b> Variation du CA, dettes, résultats opérationnels		<b>Gouvernance</b> Organisation face à la crise, RH, conditions de travail		<b>Opérations</b> Variation de la demande, production		<b>Stratégie</b> Plan stratégique, communication de crise, digital
---	--	--	---	---	--	---	---

- Rendez-vous sur <https://diag-rebond.bpifrance.fr>, accessible gratuitement à tous les dirigeants d'entreprise après inscription sur Mon Bpifrance en ligne : <https://mon.bpifrance.fr>



# Sous format digital, gratuit et accessible à tous

## 15 heures d'E-Formation Rebond

E-FORMATION  
REBOND Tourisme



- Pour vous apporter des clefs pour redémarrer et rebondir en 5 modules (3 heures minimum par module) :
  - Adaptez votre stratégie aux évolutions du marché
  - Sécurisez et adaptez votre modèle financier
  - Sécurisez vos opérations en phase de rebond
  - Ventes et Marketing : 5 axes clés pour s'adapter rapidement en période de crise
  - Adaptez l'organisation et le mode de management
- Informations et inscription gratuite : [www.bpifrance-universite.fr/formation/preparez-et-activer-votre-rebond](http://www.bpifrance-universite.fr/formation/preparez-et-activer-votre-rebond)



# sous format spot

## Le module 360 rebond Tourisme



### QU'EST-CE QUE LE MODULE DE CONSEIL 360 REBOND TOURISME ?

Spécialement adapté aux enjeux des dirigeants de la filière Tourisme, il s'adresse aux entreprises de l'hôtellerie, de la restauration, des parcs de loisirs et de l'événementiel.

Dirigeantes, dirigeants, le module 360 Rebond Tourisme, opéré par le binôme formé d'un Responsable Conseil Bpifrance et d'un des consultants indépendants du vivier Bpifrance, vous permet de :

- Repenser votre exploitation pour optimiser son efficacité en tenant compte des contraintes sanitaires
- Mobiliser vos équipes dans ce nouveau contexte sanitaire et économique
- Se repositionner sur votre marché, repenser votre offre, votre pricing
- Innover dans vos opérations marketing, promotionnelles et d'acquisition de trafic
- Étudier des pistes de renforcement stratégique

À l'issue de ce module, vous aurez :

- Défini / redéfini rapidement vos priorités
- Déjà agi sur ces priorités
- Projété votre entreprise dans un projet clarifié et reformulé avec les équipes



### POUR QUI ?

PME cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne, à partir de 2 M€ de chiffres d'affaires au 31/12/2019, employant au minimum 10 salariés, ou bien ETI cliente ou non cliente de Bpifrance. À l'exclusion des entreprises en difficulté

Le tarif s'applique en fonction de votre chiffre d'affaires :

- Pour un chiffre d'affaires entre 2 et 10 M€ : 2 000 € HT\* après prise en charge, pour 5 jours
- Pour un chiffre d'affaires à partir de 10 M€ : 4 000 € HT\* après prise en charge, pour 10 jours

\*Ces tarifs s'appliquent dans la limite des financements disponibles



# sous format spot

## Diagnostic Eco-Flux

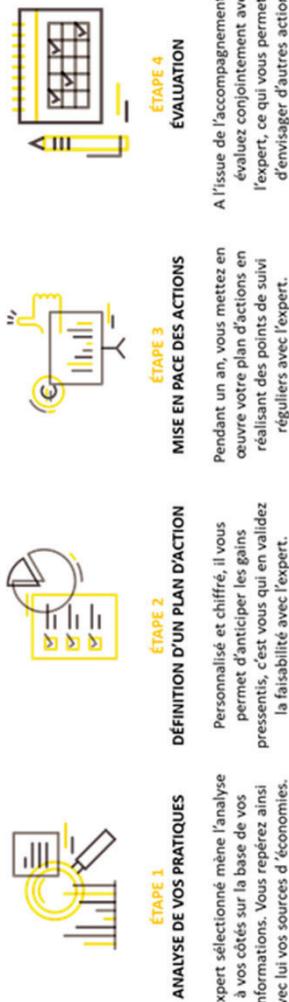
Diag Eco-Flux propose un accompagnement personnalisé pour réaliser des économies durables, en réduisant les consommations d'Energie, Matière, Eau et production de Déchets

### POUR QUI ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français
- Avec un ou plusieurs sites (usine, restaurant, commerce alimentaire, ...) qui comptent entre 20 et 250 salariés\*
- Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM
- Possibilité de faire jusqu'à 5 Diag Eco-Flux par groupe
- Exclusions : entreprises en « difficultés » selon définition Européenne.



### ACCOMPAGNEMENT SIMPLE EN 4 ÉTAPES



### QUEL PRIX ?

Ce dispositif, financé par l'ADEME et opéré par Bpifrance, accompagne les entreprises dans la transition écologique en France

Effectif du site concerné par le	20 à 50	51 à 250*
Diag Eco-Flux		
Coût pour le site	1 000 € HT	1 500 € HT

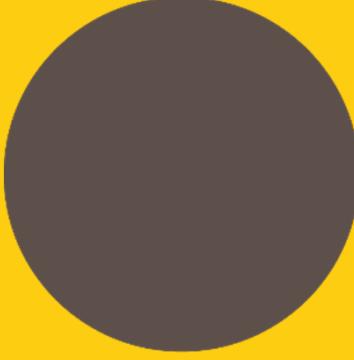
Le prix du Diag Eco-Flux dépend de la taille du site de l'entreprise visée par le dispositif.  
Profitez de l'offre de lancement limitée\*\* :



# Retour d'expérience :

- Sur la situation actuelle
- L'accompagnement Bpifrance





**SERVIR  
L'AVENIR**

